MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 41 15 janvier 2003

SOMMAIRE

A. + U. Location, S.à r.l., Luxembourg	1966	KAP Global Publishers S.A., Luxembourg	1940
A.I. Lux, S.à r.I., Esch-sur-Alzette	1935	Luxenergie S.A., Luxembourg	1966
Alcanada S.A., Luxembourg	1968	Luxenergie S.A., Luxembourg	1966
Alcanada S.A., Luxemburg	1967	M.C.M., S.à r.l., Kayl	1943
Anfa Holding S.A., Luxembourg	1934	M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxembourg	1923
AWA-Tec S.A., Grevenmacher	1929	Madison Lex S.A., Luxembourg	1957
AWA-Tec S.A., Grevenmacher	1935	Madison Lex S.A., Luxembourg	1960
Belux, S.à r.l., Luxembourg	1936	Masco Europe, S.à r.l., Munsbach	1960
Bradbury Luxembourg S.A., Luxembourg	1926	Mayflower Luxembourg One, S.à r.l., Bascharage	1938
Bradeni Holding S.A., Luxembourg	1941	Napoli, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1937
CA.P EQ. Partners II & Cie S.C.A., Luxembourg	1954	Navimar Services S.A., Luxembourg	1945
CA.P.EQ. Partners II & Cie S.C.A., Luxembourg	1946	Northern Seas Charter S.A., Luxembourg	1945
Carbone Holding S.A., Luxembourg	1922	Obizco, S.à r.l., Luxembourg	1940
Carbone Holding S.A., Luxembourg	1922	Oryx S.A., Luxembourg	1924
Carval S.A., Luxembourg	1938	Porta Invest Holding S.A., Ehlange-sur-Mess	1938
Cergrafhold S.A.H., Luxembourg	1940	Prism Research and Consulting, S.à r.l., Junglins-	
Cergrafhold S.A.H., Luxembourg	1940	ter	1945
Coiffure Yvette, S.à r.l., Kayl	1932	Promind Investment S.A., Luxembourg	1923
Compagnie Financière Wasteels COFIWAS S.A.,		Roadster One, S.à r.l., Luxembourg	1933
Luxembourg	1923	Rogimmo S.A., Luxembourg-Cents	1942
Cordonnerie Express, S.à r.l., Differdange	1936	(La) Romantica, S.à r.l., Bettembourg	1937
Corsair (Luxembourg) N°3 S.A., Luxembourg	1964	S.T.S. Technology S.A., Luxembourg	1944
Corsair (Luxembourg) N°3 S.A., Luxembourg	1965	Scalux S.C., Dahlem	1934
Design 884 S.A., Steinsel	1932	Schaefer Vic., S.à r.l., Sanem	1933
Duparfi S.A., Luxembourg	1928	Shi-Mi S.A., Luxembourg	1941
Duparfi S.A., Luxembourg	1934	Shoe Service Bel-Air, S.à r.l., Luxembourg	1937
Expand Santé International, S.à r.l., Luxembourg.	1927	Silva, S.à r.l., Soleuvre	1937
Expand Santé International, S.à r.l., Luxembourg.	1927	Silva, S.à r.l., Soleuvre	1937
Fiduciaire Régionale, S.à r.l., Steinsel	1927	Socoge, S.à r.l., Luxembourg	1936
Gesticom S.A., Luxembourg	1943	Soficar S.A., Luxembourg	1922
Heler S.A., Luxembourg	1929	Sol Participations, S.à r.l., Luxembourg	1954
Heler S.A., Luxembourg	1930	Tee FF Promotions, S.à r.l., Huncherange	1944
HTC S.A., Luxembourg	1944	Tolama Investments S.A., Luxembourg	1930
mmolux S.A., Luxembourg	1943	(La) Tour de Babylone, S.à r.l	1923
mmolux S.A., Luxembourg	1943	Tradesystem, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1936
NCODIS, Intercontinental Distribution S.A., Lu-		Valmy Technologies S.A., Luxembourg	1924
xembourg	1944	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	1924
nter-Jeans, S.à r.l., Rumelange	1936	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	1925
ntervalux S.A., Luxembourg	1926	Valmy Technologies S.A., Luxembourg	1925
ntervalux S.A., Luxembourg	1926	Zürcher & Jung, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1935
T Investments Luxembourg S.A., Luxembourg	1930		

CARBONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.218.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domicilitaire

Signatures

(91828/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CARBONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.218.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 octobre 2002

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Picco, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 15 février 2002.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Patrick Picco, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Commissaire aux comptes

MAZARD & GUERARD, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91834/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SOFICAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.944.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 3 septembre 1993 entre: Société domiciliée:

SOFICAR S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 44.944, et Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 53.097,

a pris fin avec effet au 9 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2002.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 87, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91811/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 29.905.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Signatures

(91838/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LA TOUR DE BABYLONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Le soussigné Albert Shamana donne sa démission au 10 décembre 2000 de la gérance technique de la société LA TOUR DE BABYLONE, S.à r.l.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2002.

A. Shamana.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91839/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PROMIND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.792.

Monsieur Joë Lemmer démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société PROMIND INVESTMENT S.A., inscrite au R. C. sous le numéro B 78.792.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

J. Lemmer.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91840/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE WASTEELS COFIWAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 10.701.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 13 décembre 2002 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer Madame Cécile Wasteels, M. Emile Vogt et M. René Schlim en tant qu'administrateurs de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge à Monsieur Emile Vogt, Monsieur René Schlim et Madame Cécile Hallet Wasteels, administrateurs démissionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Laurent Wasteels, administrateur de sociétés, demeurant au 17, boulevard Albert Ier, Monaco;
- Monsieur Joë Lemmer, juriste, demeurant professionnellement au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, et
- Monsieur Jérôme Bach, juriste, demeurant professionnellement au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

Conformément à l'article 52 de la loi du 10 août 1915, les nouveaux administrateurs nommés achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Sacchi De Nemours, demeurant au 13, avenue des Castellans, stade Louis II, MC-98014 Monaco Cedex en remplacement de la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à Luxembourg et pour terminer son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge à la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour réquisition - Inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91841/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ORYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.794.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenu en date du 10 octobre 2002, que:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs Monsieur Bernard Coubret et Madame Claire Rémy de leurs

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Madame Claire Rémy et à Monsieur Bernard Coubret pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Freddy Ravaux et Monsieur Jean-Claude Vedrine, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, en tant qu'administrateurs de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à la société AUPING INTERNATIONAL CONSULTING S.A. et de remplacer le commissaire aux comptes par la société OSBORNES SERVICES LTD. ayant son siège au 186 Hammersmith Road London W6 7DJ United Kingdom.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. signé): Signature.

(91847/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 88.682.

Au Conseil d'Administration et aux actionnaires de la société

Monsieur Joseph Hansen démissionne, pour des raisons personnelles, avec effet à la date de la présente du mandat d'administrateur de la société VALMY TECHNOLOGIES S.A.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

J. Hansen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91842/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 88.682.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue en date du 11 décembre 2002. que:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Joë Lemmer et Monsieur Joseph Hansen en tant qu'administrateurs de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à Monsieur Joë Lemmer et Monsieur Joseph Hansen pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Madame Julie Deloison, demeurant à L-2563 Luxembourg, 7, rue Jean Schaack et Monsieur Jean-Marc Theis, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 52, rue Mandelot, en tant qu'administrateurs à la place des précédents pour terminer leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Roland Bingen en tant que commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge à Monsieur Roland Bingen.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer la FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Bingen pour continuer son mandat.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91844/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 88.682.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société, tenu en date du 16 décembre 2002, que:

Première résolution

Le conseil décide à l'unanimité de résilier la convention de domiciliation que la société VALMY TECHNOLOGIES avait conclu en date du 6 août 2002 avec l'étude de Me Joë Lemmer et mandate Monsieur Vincent Le Roy à cet effet.

Deuxième résolution

Le conseil décide de changer le siège de la société.

Troisième résolution

Le conseil décide que le nouveau siège de la société est établi à L-2149 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91845/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

VALMY TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 88.682.

Au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la société

Monsieur Joë Lemmer démissionne, pour des raisons personnelles, avec effet à la date de la présente, du mandat d'administrateur de la société VALMY TECHNOLOGIES S.A.

Luxembourg, le 6 décembre 2002.

I. Lemmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91846/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

INTERVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 76.570.

_

Aux membres du Conseil d'Administration de la société

Madame Claire Rémy démissionne du poste d'administrateur de la société pour des raisons personnelles.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

C. Remy.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91848/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

INTERVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 76.570.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenu en date du 30 septembre 2002 que:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Madame Claire Rémy de son poste d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner à Madame Claire Rémy décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Claude Vedrine, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, en tant qu'administrateur de la société à la place du démissionnaire et jusqu'à la fin de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge à la société AUPING INTERNATIONAL CONSULTING S.A. et de remplacer le commissaire aux comptes par la société OSBORNES SERVICES LTD, ayant son siège au 186 Hammersmith Road London W6 7DJ United Kingdom.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour inscription et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91849/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BRADBURY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 80.655.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société, tenu en date du 2 octobre 2002 au siège dea la société que:

Résolution unique

Les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité de nommer un administrateur-délégué, Monsieur Jean-Claude Vedrine, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91852/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

EXPAND SANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.703.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature

un mandataire

(91850/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

EXPAND SANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 72.703.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés, tenue en date du 2 décembre 2002

Le rapport du gérant a été approuvé.

Décharge pleine et entière a été donnée au gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91854/751/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

FIDUCIAIRE REGIONALE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 75.407.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1. La société à responsabilité limitée CBS CONSULTING, ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Frank Bauler, directeur, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 25, rue Principale.
- 2. La société de droit des Iles Vierges Britanniques SALTZEN MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici dûment représentée par Monsieur Frank Bauler, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE REGIONALE, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.407, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 719 du 5 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 578 du 12 août 2000.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. (alinéa 1er). Le siège social est établi à Steinsel.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR). pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Les associés décident de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante: «**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1 La société à responsabilité limitée CBS CONSULTING, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102,	
boulevard de la Pétrusse, deux cent cinquante parts sociales	
2 La société de droits des lles Vierges Britanniques SALTZEN MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social	
à Tortola (Iles Vierges Britanniques), deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Bauler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2002, vol. 520, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91855/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

DUPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 58.807.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 août 2002

Troisième résolution

En remplacement d'un administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Lamesch, l'assemblée désigne comme nouvel administrateur, Monsieur Guy Hornick, qui accepte son mandat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Quatrième résolution

En remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., l'assemblée désigne comme nouveau Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A., qui accepte son mandat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Sixième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2001 et du bilan au 31 décembre 2001, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'assemblée décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2002.

DUPARFI S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91876/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

HELER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 58.814.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 août 2002

Troisième résolution

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Marc Lamesch, administrateur, et nomme comme remplaçant, Monsieur Guy Hornick qui accepte son mandat pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., et nomme comme remplaçant, AUDIEX S.A. qui accepte son mandat pour une période de six ans prenant fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Sixième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2001 et du bilan au 31 décembre 2001, desquels il résulte que les pertes sont supérieures au capital social, l'assemblée décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2002.

HELER S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91878/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

AWA-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 87.995.

L'an deux mille deux, le cinq août.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AWA-TEC S.A. avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Sauer, comptable, demeurant à L-6681 Mertert, qui désigne comme secrétaire Madame Charlotte Berens, employée privée, demeurant à Scheidgen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph Wecker, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée autorise et mandate le Président, Monsieur Guy Sauer, de procéder à la vente d'une maison d'habitation avec toutes dépendances sise à Born, 16, Am Wangert, et inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Mompach section F de Born:

-numéro 287/4060, lieu-dit: «in der Au», maison, place, contenant 7 ares 18 centiares.

Monsieur Guy Sauer est autorisé à signer tous actes et en général à faire tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement du présent mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise et mandate encore Monsieur Guy Sauer de payer, en déduction du prix de vente, tout le passif de la société.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à concéder un prêt pour un montant ne dépassant pas quarante mille euros (EUR 40.000,-) à Monsieur Guy Sauer.

Les modalités de durée et d'intérêts seront provisoirement fixées par le Conseil, et définitivement approuvées par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le montant du prêt pourra être libéré sans délai.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la liste de présences de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2002 comporte une erreur matérielle, que l'actionnaire premier nommé sur cette liste était détenteur de neuf (9) actions au lieu de quatre-vingt-dix-neuf (99). Monsieur Guy Sauer est autorisé et mandaté à faire rectifier cette erreur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Sauer, C. Berens, J. Wecker, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2002, vol. 426, fol. 12, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 décembre 2002.

C. Mines.

(91892/224/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

TOLAMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 54.088.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(91865/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

HELER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 58.814.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELER S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(91884/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 67.141.

DISSOLUTION

In the year two thousand two, on the twelfth of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Ms. Virginie Delrue, legal counsel, residing in Wolwelange,

acting in the name and on behalf of NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED, a company with registered office in Bermuda, Windsor Place, 18, Queen Street, Hamilton HM JX,

by virtue of a proxy given on November 7, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., having its principal office in Luxembourg, has been incorporated under the name of OAK INVESTMENTS S.A., pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 30, 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 57 of February 1st, 1999, and the articles of incorporation of which have been amended by a deed of the undersigned notary dated on March 3, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations page 24246 of the year 2000;
- that the capital of the corporation IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. is fixed at thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each, all fully paid up;

- that NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED has become owner of the shares and has decided to dissolve the company IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED, being sole owner of the shares and liquidator of IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., declares:
 - * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
 - * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates:
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyes;

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mademoiselle Virginie Delrue, conseil juridique, demeurant à Wolwelange,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED, ayant son siège social à Bermuda, Windsor Place, 18, Queen Street, Hamilton HM JX,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de OAK INVESTMENTS S.A., suivant acte du notaire instrumentant du 30 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 57 du 1er février 1999, et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations page 24246 de l'année 2000;
- que le capital social de la société IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que NORDICA LIFE (BERMUDA) LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société IT INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
 - * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Delrue, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 23, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91908/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

DESIGN 884, Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 80.409.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DESIGN 884, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.409, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 723 du 5 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 288 du 20 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Bauler, directeur, demeurant à Gilsdorf.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés.
- 2. Modification de l'article 1er, alinéa 2, des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse, à L-7333 Steinsel, 64, rue des Prés, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. (alinéa 2). Le siège social est établi à Steinsel.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: A. Thill, J.-M. Steffen, F. Bauler, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2002, vol. 520, fol. 93, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91857/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

COIFFURE YVETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl. R. C. Luxembourg B 36.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIÉS, S.à r.l.

Signature

(91896/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ROADSTER ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 86.702.

__

L'an deux mille deux, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société FRIENDS PROVIDENT INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Royal Court, Castletown (Ile de Man),

ici représentée par Monsieur Andrea Vasapolli, expert comptable, demeurant à Turin, 10, Corso Re Umberto 1^{er} (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ROADSTER ONE S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.702, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C numéro 974 du 26 juin 2002.
- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société, après cession de parts sous seing privé de ce jour, et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de remplacer les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euro (124,- EUR) chacune par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), par la création et l'émission de mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Le montant de cent mille euros (100.000,- EUR) a été apporté en numéraire par l'associé unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée ROADSTER ONE S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante: «**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent douze mille quatre cents euros (112.400,- EUR) représenté par mille cent vingt-quatre (1.124) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille huit cent vingtcinq euros.

Plus rien n'étant à la l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Vasapolli, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2002, vol. 520, fol. 95, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2002.

J. Seckler.

(91863/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SCHAEFER VIC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sanem. R. C. Luxembourg B 51.991.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 95, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIÉS, S.à r.l.

Signature

(91894/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

DUPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 58.807.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPARFI S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(91886/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SCALUX S.C., Société Coopérative.

Siège social: L-8351 Dahlem, 9, rue de Hivange.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 576, fol. 79, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(91889/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ANFA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 5, rue Nicolas Van Wervecke. R. C. Luxembourg B 60.045.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Patrick Simony, demeurant au 11, rue du Faubourg St Martin à Paris 10°,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 3 décembre 200, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la Société Anonyme Holding ANFA HOLDING S.A., établie et ayant son siège social au 5, rue Nicolas Van Wervecke à L-2725 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 60.045 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 576 du 22 octobre 1997,
- que le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 309,8669 EUR (trois cent neuf euros huit mille six cent soixante-neuf cents) chacune,
 - que son mandant est devenu propriétaire des actions et qu'il a décidé de dissoudre la société,
 - que par la présente, il prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat,
- que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée,
 - que les comptes de la société à la date de la présente dissolution sont approuvés,
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats,
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée de cinq ans au 5, rue Nicolas Van Wervecke, L-2725 Luxembourg.

Puis le comparant présente au notaire le registre des actions qui est clôturé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Koch, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2002, vol. 137S, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2002.

P. Bettingen.

(91940/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ZÜRCHER & JUNG, S.à r.l., Société à responsabiltié limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 80.428.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIÉS, S.à r.l.

Signature

(91897/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

AWA-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 87.995.

L'an deux mille deux le vingt-trois avril

Par-devant Maître Camille Mines notaire de résidence à Redange-sur-Attert, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AWA-TEC S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Sauer, comptable, demeurant à L-6793 Grevenmacher qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonia Radinovic, stagiaire, demeurant à L-5695 Emerange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bela Arvai, cuisinier, demeurant à L-6793 Grevenmacher.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote la résolution suivante qui sera approuvée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée autorise et mandate le Président, Monsieur Guy Sauer, de faire inscrire une hypothèque sur l'immeuble de la société, sis à Born, pour un montant principal de deux cent soixante mille euros (260.000,-)

Monsieur Sauer est autoriser à signer tous actes et en général à faire tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement du présent mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Sauer, S. Radinovic, B. Arvai, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 2 mai 2002, vol. 401, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 décembre 2002.

C. Mines.

(91895/225/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

A.I. LUX, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, . R. C. Luxembourg B 82.458.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIÉS, S.à r.l.

Signature

(91899/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CORDONNERIE EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange. R. C. Luxembourg B 60.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91901/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SOCOGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91904/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.387.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91906/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

INTER-JEANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange. R. C. Luxembourg B 36.559.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLÉ & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91913/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

TRADESYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 67.936.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91926/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre. R. C. Luxembourg B 77.111.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 8/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91927/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LA ROMANTICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettembourg. R. C. Luxembourg B 63.732.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91928/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SHOE SERVICE BEL-AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 24.698.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91929/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NAPOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 59.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91930/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SILVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre. R. C. Luxembourg B 77.111.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 8/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91937/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 10, rue du Ruisseau. R. C. Luxembourg B 80.827.

EXTRAIT

Messieurs John T. Wise, Frank Maday et Peter Waters ont démissionné de leurs mandats de gérant avec effet au 15 janvier 2002.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 décembre 2002, les associés ont accepté ces démissions et ont décidé de réduire le nombre de gérants de 6 à 4 et de nommer Monsieur Gordon Boyd comme gérant supplémentaire.

Le conseil de gérance de la société MAYFLOWER LUXEMBOURG ONE, S.à r.l. se compose par conséquent comme suit:

- 1.- Monsieur Adrian Masterson, company director, demeurant au 21, Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande);
 - 2.- Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- 3.- Monsieur Mike Bryant, administrateur de sociétés, demeurant à Fairways, 8, Yeadon Close, Webheath, Redditch, B97 5TG, Grande-Bretagne;
 - 4.- Monsieur Gordon Boyd, administrateur de sociétés, demeurant à Farmington Hills, Michigan.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91822/304/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CARVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 71.154.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 12 juillet 2002

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Patrick Picco et de Mme Emanuela Brero décidée par le conseil d'administration lors de ses réunions du 15 février et du 2 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91836/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PORTA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. PORTA INVEST S.A.).

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, Z. A. Am Brill 7A. R. C. Luxembourg B 63.060.

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PORTA INVEST S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 337 du 13 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine Molina, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Meix-le-Tige (B).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc Koppes, Dr. en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-3961 Ehlange-sur-Mess, 7A, am Brill.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau à L-3961 Ehlange-sur-Mess, Z.A. Am Brill, 7A, et modification du deuxième alinéa de l'article 1er des statuts.
 - 2. Rajout du mot «Holding» dans la dénomination sociale et modification du premier alinéa de l'article 1er des statuts.
 - 3. Conversion du capital social en Euro.
 - 4. Suppression de la valeur nominale des actions.
 - 5. Modification de l'article 3 (alinéa 1er) des statuts.
- B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau à L-3961 Ehlange-sur-Mess, Z.A. Am Brill, 7A.

L'article 1er (alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Ehlange-sur-Mess.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale en y rajoutant le mot «Holding».

L'article 1er (alinéa 1er) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PORTA INVEST HOLDING S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuel en Euro de sorte qu'il soit établi à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) par apport en espèces, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de sorte que le capital social de trente et un mille Euro (31.000,-) sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1er) des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de sept cents Euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Molina, S. Hennericy-Nalepa, M. Koppes, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 137S, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 décembre 2002.

P. Bettingen.

(91941/202/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 89.452.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

(91920/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CERGRAFHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.272.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domicilitaire

Signatures

(91829/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CERGRAFHOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraodinaire le 9 octobre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Giancarlo Cerutti, administrateur de sociétés, demeurant à Casale Monferrato (Italie), administrateur;

Mmes Mariella Cerutti, administrateur de sociétés, demeurant à Rivoli (Italie), administrateur;

Teresa Novarese, administrateur de sociétés, demeurant à Casale Monferrato (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91832/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

OBIZCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 38, rue Antoine Meyer.

R. C. Luxembourg B 77.729.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2002.

Pour le gérant

BUREAU COMPTABLE SIMONE TIBOLT, S.à r.l.

Signature

(91938/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SHI-MI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.890.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 novembre 2002 Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Marco Lagona décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 4 octobre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Pascal Verdin Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 1, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91835/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

BRADENI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 49.675.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRADENI HOLDING S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 49.675, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 142 du 30 mars 1995, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 1024 du 4 juillet 2002, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2002, en voie de formalisation,

ayant un capital social de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant profession-nellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- 4. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6. Conservation des livres et documents de la société.
- 7. Clôture de la liquidation.
- 8. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publication exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, Th. Grosjean, J. H. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2002, vol. 520, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2002.

J. Seckler.

(91858/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ROGIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg-Cents, rue Léon Kauffman. R. C. Luxembourg B 54.183.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Mandataire.

(91837/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

IMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.818.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 septembre 2002 que:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Mme Claire Rémy de son poste d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner à Mme Claire Rémy décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean Claude Vedrine, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, Avenue Guillaume, en tant qu'administrateur de la société à la place du démissionnaire jusqu'à la fin de son mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge à la société AUPING INTERNATIONAL CONSULTING S.A. et de remplacer le commissaire aux comptes par la société OSBORNES SERVICES LTD, ayant son siège à 186 Hammersmith Road, London W6 7DJ United Kingdom.

Pour inscription et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91851/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

IMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 80.818.

Mme Claire Rémy démissionne du poste d'administrateur de ladite société pour des raisons personnelles. Luxembourg, le 18 septembre 2002.

C. Rémy

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 94, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(91853/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

M.C.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kayl. R. C. Luxembourg B 63.791.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2002, vol. 325, fol. 94, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(91925/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

GESTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 53.100.

Monsieur Yves Wallers renonce, pour des raisons de convenance personnelle, au mandat d'administrateur qui lui avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Y. Wallers.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91957/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

S.T.S. TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 83.612.

__

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 novembre 2002 à 10.00 heures à Luxembourg

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 5, rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91958/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

HTC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.476.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2002.

BUREAU COMPTABLE SIMONE TIBOLT, S.à r.l.

Pour le gérant

Signature

(91959/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

INCODIS, INTERCONTINENTAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.355.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

qui s'est tenue extraordinairement le 5 décembre 2002 à 15.00 heures à Luxembourg

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Guy Glesener de son poste d'administrateur de la société. L'assemblée générale, par vote spécial, lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour. Il ne sera pas remplacé, ainsi le nombre des administrateurs passe de 5 à 4.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91960/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

TEE FF PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3340 Huncherange, 5, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.830.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2002.

BUREAU COMPTABLE SIMONE TIBOLT, S.à r.l.

Pour le gérant

Signature

(91944/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NAVIMAR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 78.089.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 20 novembre 2002 que:

- le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 15, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg avec effet immédiat.
- L'assemblée accepte la démission de l'administrateur à savoir NAVILUX S.A. Décharge pleine et définitive lui sera accordée pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.
- L'assemblée décide de nommer de nouveaux administrateurs, de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Claude Perdriel, industriel, 35, rue de Vaneau F-75007 Paris.

Madame Bernadette Michelon, directeur de sociétés, demeurant au 10, rue Aristide Briand F-92160 Antony.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. sise au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 20 novembre 2002 que:

- En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au siège social le 20 novembre 2002, le conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., sise au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91945/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

PRISM RESEARCH AND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6136 Junglinster, 25A, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 81.595.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 décembre 2002.

BUREAU COMPTABLE SIMONE TIBOLT, S.à r.l.

Signature

(91946/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 86.524.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 15 août 2002 que:

- La démission de Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur est acceptée. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine assemblée générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2002.

Est cooptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire Mademoiselle Mireille Herbrand, comptable, élisant domicile au 42, Grand-rue L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2002, vol. 577, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(91947/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A., Société en commandite par Actions.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 86.977.

In the year two thousand two, on the twelfth of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares («société en commandite par actions») with registered office at Luxembourg, (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary of April 4, 2002, published in the Mémorial C, Recueil number 1033 of July 5, 2002. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 4, 2002, not yet published.

The extraordinary general meeting is opened and is presided by Mr Vincent Goy, company director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. To accept the resignation of the members of the Supervisory Board: Mr Giorgio Ravazzolo, Mr Torquato Bonilauri with immediate effect and to accept the resignation of INTERAUDIT S.à r.l. as statutory auditor of the Company with effect as of October 15, 2002;
 - 2. To discharge the resigning members of the Supervisory Board and the resigning statutory auditor;
 - 3. To appoint INTERAUDIT, S.à r.l. and Mr Vincent Dogs as members of the Supervisory Board;
- 4. To reduce the par value of the shares from EUR 100.- to EUR 10.- and to make corresponding increase of the number of shares from 310 to 3.100;
- 5. To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 482,160.- (four hundred and eighty-two thousand one hundred and sixty Euros) so as to raise it from the present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 3.100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) to EUR 513,160.- (five hundred and thirteen thousand one hundred and sixty Euros) divided into 51.316 (fifty-one thousand three hundred and sixteen) shares, each with a par value of EUR 10.- (ten Euros), with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.
- 6. To waive to the extent necessary their preferential subscription rights in the corporate capital increase and accept the subscription of the new shares by new shareholders.
 - 7. To amend the articles of association where necessary as a consequence of the above mention agenda.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their proxy holders held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to accept the resignation of:

- the members of the Supervisory Board: Mr Giorgio Ravazzolo, Mr Torquato Bonilauri with immediate effect, and
- the statutory auditor: INTERAUDIT, S.à r.l. with effect as of October 15, 2002,

and decides to grant full discharge to them for the exercise of their mandates.

Second resolution

The general meeting decides to appoint:

- INTERAUDIT, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, and
- Mr Vincent Dogs, private employee, residing in Luxembourg, as members of the Supervisory Board.

Third resolution

The general meeting notes that the par value of the shares is already to EUR 10.- and the number of shares is already 3.100.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the capital of the Company by an amount of four hundred and eighty-two thousand one hundred and sixty Euro (482,160.- EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to five hundred and thirteen thousand one hundred and sixty (513,160.- EUR) by creation and issue of forty-eight thousand two hundred and sixteen (48.216) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each,

with the same rights and privileges as the existing limited shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary meeting of shareholders on the proposed capital increase.

Subscription and payment

Thereupon:

1. Mr Alberto Bertani, company director, residing at 20 Via A. Francescotti, I-42025 Cavriago (RE),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 24, 2002,

declares to subscribe to the 94 new shares.

2. Mr Alessandro Varisco, company director, residing at Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 1, 2002,

declares to subscribe to the 1.125 new shares.

3. Mr Alfredo Gianpaolo Righetto, company director, residing at Via Fusinieri 12, I-36100 Vicenza (VI),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 938 new shares.

4. Mrs. Amelia Fiorenzato, company director, residing at Via G. Falcone 11, I-35010 Vigodarzere (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 244 new shares.

5. Mr Andrea Jenna, company director, residing at Via Magellano 22, I-37138 Verona (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 750 new shares.

6. Mrs. Anna Fantini, company director, residing at Via Pozzo 25, I-42025 Cavriago (RE),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 25, 2002,

declares to subscribe to the 94 new shares.

7. Mrs. Maria Antonella Dalla Grana, company director, residing at Viale Luciano Dal Cero 7, I-37138 Verona (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 281 new shares.

8. Mrs. Carla Rettondini, company director, residing at Via G. Marconi 27, I-35122 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 563 new shares.

9. Mr Carlo Bressan, company director, residing at Corso Vittorio Emannuele II 83, I-35123 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 20, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

10. Mr Carlo Morone, company director, residing at Via Roma 79, I-15020 Mombello Monferrato (AL),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 938 new shares.

11. Mr Dante Ferroli, company director, residing at Loc. Zonato 5, I-37032 Monteforte d'Alpone (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 750 new shares.

12. Mr Domenico Schiavon, company director, residing at Via Monte Spinale 37, I-38084 Madonna Di Campiglio (TN),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 750 new shares.

13. Mr Giancarlo Coin, company director, residing in Via A. Gabelli 27, I-35121 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 23, 2002,

declares to subscribe to the 750 new shares.

14. Mr Giorgio Ravazzolo, company director, residing at Via G. Marconi, I-35122 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 563 new shares.

15. Mr Giulio Caprioli, company director, residing at Via P. Boifava 23a, I-25123 Brescia,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 488 new shares.

16. Mrs. Graziella Leardini, company director, residing at Largo Cangrande 15, I-37126 Verona (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 188 new shares.

17. Mrs. Laura Girardi, company director, residing at Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 469 new shares.

18. Mr Lino Fadini, company director, residing at Via Dall'Oca Bianca 10, I-37057 San Giovanni Lupatoto (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 281 new shares.

19. Mr Luigi Morato, company director, residing at Via Brigata Forli 1, I-36100 Vicenza (VI),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 12, 2002,

declares to subscribe to the 15.000 new shares.

20. Mr Mario Montepietra, company director, residing at Via Loris Boni 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 25, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

21. Mr Massimo Rinaldi, company director, residing at Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

22. Mr Pierfrancesco Alessi, company director, residing at Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 188 new shares.

23. Mr Renato Fadini, company director, residing at Stradone San Fermo 19, I-37121 Verona (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

24. Mr Rinaldo Rinaldi, company director, residing at Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 750 new shares.

25. Mr Silvio Trevisan, company director, residing at Via Mantovana Int. 05, I-37137 Verona (VR),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 12, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

26. Mr Torquato Bonilauri, company director, residing at Via Gorkij 1, I-42025 Cavriago (RE),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 25, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

27. Mrs. Valentina Nasi, company director, residing at Via Lanzone 3, I-20121 Milano,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 31, 2002,

declares to subscribe to the 1.875 new shares.

28. Mr Vittorino Lazzaro, company director, residing at Via Cagni 38, I-35100 Padova (PD),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 488 new shares.

29. ATHENA GROUP INVESTMENTS LTD, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 1.125 new shares.

30. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.a., having its registered office at Via Chiusure 58/e, I-25100 Brescia (BS),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 188 new shares.

31. EPSOM SERVICES LTD, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 2.813 new shares.

32. HOURI MANAGEMENT LTD, having its registered office at Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 1.875 new shares.

33. LIFINT B.V., having its registered office at Brentenstraat 24, NL-Amsterdam 1083 HK,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 375 new shares.

34. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., having its registered office at Palazzo Del Sole, 6535 Roveredo (GR) Svizzera,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 1.500 new shares.

35. REDCLIFFE & ASSOCIATED LTD, having its registered office at Euro Canadian Centre, P.O. Box N-4901, Nassau. Bahamas.

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 25, 2002,

declares to subscribe to the 469 new shares.

36. STRASFIN S.A., having its registered office at Via Cantonale 33, CH-6944 Cureglia (TI),

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 563 new shares.

37. WINCH S.r.l., having its registered office at Via Cesare Battisti 6, I-65122 Pescara,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on November 8, 2002,

declares to subscribe to the 7.605 new shares.

38. CA.P.EQ. PARTNERS II, S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 11, 2002,

declares to subscribe to the 187 new shares.

39. PARKACE LIMITED, having its registered office at Pembroke House, 7, Brunswick Square, B52 8PE Bristol, United Kingdom,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed,

by virtue of a proxy established on October 22, 2002,

declares to subscribe to the 1.699 new shares.

The 48.216 new shares have been fully paid up by the conversion into capital of a part of unquestionable, liquid and immediately payable claims of an amount of four hundred and eighty-two thousand one hundred and sixty Euro (482,160.- EUR), granted by the subscribers to CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A.

The existence of the said claims is evidenced in a report established by Mr Edward Kostka, Independant Auditor, residing in Luxembourg on November 12, 2002, concluding as follows:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

This report and the said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The general meeting decides to amend article 1 and article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 1. Form. There is hereby established among the subscribers, CA.P.EQ. PARTNERS II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», organized and existing under the laws of Luxembourg, as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscribers as associés commanditaires, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of:

CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).»

«Art. 5. Share Capital. The Company has an issued share capital of five hundred and thirteen thousand one hundred and sixty Euro (513,160.- EUR) divided into fifty-one thousand three hundred and sixteen (51.316) shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each, (hereinafter referred to as the «Shares»).»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately ten thousand Euro (10,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A., une société en commandite par actions («la Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte notaire instrumentant en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1033 du 5 juillet 2002, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2002, non encore publié.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte et présidée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Accepter la démission des membres du Conseil de Surveillance:

Messieurs Giorgio Ravazzolo, Torquato Bonilauri avec effet immédiat et accepter la démission de INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes de la société avec effet au 15 octobre 2002;

- 2. Décharge aux membres démissionnaires du Conseil de Surveillance ainsi qu'au commissaire aux comptes démissionnaire;
 - 3. Nommer INTERAUDIT, S.à r.l. et Monsieur Vincent Dogs comme membres du Conseil de Surveillance;
- 4. Réduire la valeur nominale des actions de EUR 100,- à EUR 10,- et en conséquence augmenter le nombre des actions de 310 à 3.100;
- 5. Augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 482.160,- (quatre cent quatre-vingt-deux mille cent soixante Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune à EUR 513.160,- (cinq cent treize mille cent soixante Euros) divisé en 51.316 (cinquante et un mille trois cent seize) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.
- 6. Renonciation des actionnaires actuels, si besoin est, à leur droit préférentiel de souscription dans l'augmentation du capital social et accepter la souscription des nouvelles actions par de nouveaux actionnaires.
 - 7. Modifier en conséquence les statuts.
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération et avec l'accord du Gérant, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission:

- des membres du Conseil de Surveillance: Monsieur Giorgio Ravazzolo et Monsieur Torquato Bonilauri avec effet immédiat, et
 - du commissaire aux comptes: Interaudit S.à r.l. avec effet au 15 octobre 2002, et décide de leur accorder pleine décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, et
- Monsieur Vincent Dogs, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme membres du Conseil de Surveillance.

Troisième résolution

L'assemblée constate que la valeur nominale des actions est déjà EUR 10.- et le nombre des actions est déjà à 3.100.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent soixante Euros (482.160,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à cinq cent treize mille cent soixante Euros (513.160,- EUR) par la création et l'émission de quarante-huit mille deux cent seize (48.216) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires proposant l'augmentation de capital.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1. Monsieur Alberto Bertani, administrateur de société, demeurant à 20 Via A. Francescotti, I-42025 Cavriago (RE), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2002,

déclare souscrire 94 actions nouvelles.

2. Monsieur Alessandro Varisco, administrateur de société, demeurant à Via Paganini 23, I-35010 Vigonza (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1er novembre 2002,

déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.

3. Monsieur Alfredo Gianpaolo Righetto, administrateur de société, demeurant à Via Fusinieri 12, I-36100 Vicenza VI),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 938 actions nouvelles.

4. Madame Amelia Fiorenzato, administrateur de société, demeurant à Via G. Falcone 11, I-35010 Vigodarzere (PD), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 244 actions nouvelles.

5. Monsieur Andrea Jenna, administrateur de société, demeurant à Via Magellano 22, I-37138 Verona (VR),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 750 actions nouvelles.

6. Madame Anna Fantini, administrateur de société, demeurant à Via Pozzo 25, I-42025 Cavriago (RE),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002,

déclare souscrire 94 actions nouvelles.

7. Madame Maria Antonella Dalla Grana, administrateur de société, demeurant à Viale Luciano Dal Cero 7, I-37138 Verona (VR),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 281 actions nouvelles.

8. Madame Carla Rettondini, administrateur de société, demeurant à Via G. Marconi 27, I-35122 Padova (PD),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 563 actions nouvelles.

9. Monsieur Carlo Bressan, administrateur de société, demeurant à Corso Vittorio Emmanuele II 83,

I-35123 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

10. Monsieur Carlo Morone, administrateur de société, demeurant à Via Roma 79, I-15020 Mombello Monferrato (AL),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 938 actions nouvelles.

11. Monsieur Dante Ferroli, administrateur de société, demeurant à Loc. Zonato 5, I-37032 Monteforte d'Alpone (VR),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 750 actions nouvelles.

12. Monsieur Domenico Schiavon, administrateur de société, demeurant à Via Monte Spinale 37, I-38084 Madonna Di Campiglio (TN),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 750 actions nouvelles.

13. Monsieur Giancarlo Coin, administrateur de société, demeurant à Via A. Gabelli 27, I-35121 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2002,

déclare souscrire 750 actions nouvelles.

14. Monsieur Giorgio Ravazzolo, administrateur de société, demeurant à Via G. Marconi, I-35122 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 563 actions nouvelles.

15. Monsieur Giulio Caprioli, administrateur de société, demeurant à Via P. Boifava 23a, I-25123 Brescia, ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 488 actions nouvelles.

16. Madame Graziella Leardini, administrateur de société, demeurant à Largo Cangrande 15, I-37126 Verona (VR), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 188 actions nouvelles.

17. Madame Laura Girardi, administrateur de société, demeurant à Via Leoncino 42, I-37121 Verona (VR),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 469 actions nouvelles.

18. Monsieur Lino Fadini, administrateur de société, demeurant à Via Dall'Oca Bianca 10, I-37057 San Giovanni Lupatoto (VR),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 281 actions nouvelles.

19. Monsieur Luigi Morato, administrateur de société, demeurant à Via Brigata Forli 1, I-36100 Vicenza (VI),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2002,

déclare souscrire 15.000 actions nouvelles.

20. Monsieur Mario Montepietra, administrateur de société, demeurant à Via Loris Boni 23, I-42027 Montecchio Emilia (RE),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

21. Monsieur Massimo Rinaldi, administrateur de société, demeurant à Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

22. Monsieur Pierfrancesco Alessi, administrateur de société, demeurant à Via Tre Garofani 4, I-35124 Padova (PD), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 188 actions nouvelles.

23. Monsieur Renato Fadini, administrateur de société, demeurant à Stradone San Fermo 19, I-37121 Verona (VR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

24. Monsieur Rinaldo Rinaldi, administrateur de société, demeurant à Via Paolotti 7, I-35121 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 750 actions nouvelles.

25. Monsieur Silvio Trevisan, administrateur de société, demeurant à Via Mantovana Int. 05, I-37137 Verona (VR), ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

26. Monsieur Torquato Bonilauri, demeurant à Via Gorkij 1, I-42025 Cavriago (RE),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

27. Madame Valentina Nasi, administrateur de société, demeurant à Via Lanzone 3, I-20121 Milano,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2002,

déclare souscrire 1.875 actions nouvelles.

28. Monsieur Vittorino Lazzaro, administrateur de société, demeurant à Via Cagni 38, I-35100 Padova (PD),

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 488 actions nouvelles.

29. ATHENA GROUP INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 1.125 actions nouvelles.

30. BRIXIA PRIVATE EQUITY S.p.a., ayant son siège social à Via Chiusure 58/e, I-25100 Brescia (BS),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 188 actions nouvelles.

31. EPSOM SERVICES LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 2.813 actions nouvelles.

32. HOURI MANAGEMENT LTD, ayant son siège social à Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 1.875 actions nouvelles.

33. LIFINT B.V., ayant son siège social à Teleportboulevard 140, 1043 EJ Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 375 actions nouvelles.

34. PARFIN PARTECIPAZIONI FINANZIARIE S.A., ayant son siège social à Palazzo Del Sole, 6535 Roveredo (GR) Svizzera.

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 1.500 actions nouvelles.

35. REDCLIFFE & ASSOCIATED LTD, ayant son siège social à Euro Canadian Centre, P.O. Box N-4901, Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2002,

déclare souscrire 469 actions nouvelles.

36. STRASFIN S.A., ayant son siège social à Via Cantonale 33, CH-6944 Cureglia (TI),

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 563 actions nouvelles.

37. WINCH S.r.l., ayant son siège social à Via Cesare Battisti 6, I-65122 Pescara,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 novembre 2002,

déclare souscrire 7.605 actions nouvelles.

38. CA.P.EQ. PARTNERS II S.à r.l., ayant son siège social à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 octobre 2002,

déclare souscrire 187 actions nouvelles.

39. PARKACE LIMITED, ayant son siège social à Pembroke House, 7, Brunswick Square, B52 8PE Britol, Royaume-Uni.

ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2002,

déclare souscrire 1.699 actions nouvelles.

Les 48.216 actions nouvelles ont été intégralement libérées par la conversion en capital d'une partie de créances liquides, certaines et exigibles d'un montant de quatre cent quatre-vingt-deux mille cent soixante Euros (482.160.- EUR) accordées par les souscripteurs à CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A.

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi en date du 12 novembre 2002 par Monsieur Edward Kostka, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion

Based on the verifications carried out as described above, we express no observation on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Ledit rapport et lesdites procurations resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 er et l'article 5 des statuts de la Société qui seront dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 1er. Forme. Il est établi entre CA.P.EQ. PARTNERS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et les autres souscripteurs comme actionnaires commanditaires et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de:

CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A. (ci-après désignée la «Société»).»

«Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq cent treize mille cent soixante Euros (513.160,- EUR) divisé en cinquante et un mille trois cent seize (51.316) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ce procès-verbal est signé par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à dix mille Euros (10.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: V. Goy, E. Biren, M. Gavin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 137S, fol. 13, case 11. – Reçu 4.821,60 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91905/220/531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CA.P.EQ. PARTNERS II & Cie S.C.A., Société en commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 86.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91907/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

SOL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SOL PARTICIPATIONS S.A.).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.872.

L'an deux mille deux, le sept novembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOL PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial Recueil C numéro 519 du 11 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à

B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Felten, gérant de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2. Constatation de la conversion du capital social en Euros depuis le 1er janvier 2002.
- 3. Augmentation du capital social de EUR 13,31 sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 4. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
- 5. Echange des 1.250 actions sans désignation de valeur nominale en 1.240 actions d'une valeur nominale de EUR 25,-chacune.
 - 6. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
 - 7. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge.
 - 8. Nomination des gérants.
 - 9. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion du capital social en Euros depuis le 1er janvier 2002 de sorte que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de treize Euros trente et un centimes (13,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans la société de sorte que le montant de treize Euros trente et un centimes (13,31 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'échanger les 1.250 actions existantes sans valeur nominale en 1.240 actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune attribuées à Monsieur Guy Felten, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, Messieurs Guy Felten, Gérard Valérius et Norbert Schmit et du commissaire aux comptes, Monsieur Jean-Claude Georg et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

- «Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que la vente de parts sociales ou actions, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également exercer directement une activité commerciale et tenir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties et de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société n'est pas à considérer comme holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.
- Art. 4. La société prend la dénomination de SOL PARTICIPATIONS, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues l'associé unique, Monsieur Guy Felten, indépendant, demeurant à Luxembourg.

Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé uni-

que ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.»

Neuvième résolution

L'associé décide de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy Felten, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Schmit, A. Braquet, G. Felten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2002, vol. 137S, fol. 2, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 2002.

G. Lecuit.

(91911/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

MADISON LEX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}. R. C. Luxembourg B 72.166.

In the year two thousand two, on the thirteenth day of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MADISON LEX S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, R.C. Luxembourg: B 72.166, incorporated by deed of Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11th, 1999 which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of December 22nd, 1999.

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg: On November 16th 1999 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 51 of January 15th, 2000;

On December 2nd, 1999, pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 136 of February 10th, 2000;

On July 25th, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 17 on January 11th 2001;

On November 23rd, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 489 of June 29th 2001;

On December 15th, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 615 of August 9th 2001;

On January 26th, 2001 pursuant to notarial deeds which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 754 of September 13th 2001 and Number 779 of 19th September 2001;

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg:

On September 5th, 2001 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 221 of February 8th 2002.

On September 14th, 2001 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 209 of February 7th, 2002.

On March 7th, 2002 pursuant to a notarial deed which has been published on Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 917 of June 15th, 2002;

On May 8th, 2002 pursuant to two notarial deeds which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1163 of August 2nd, 2002 and Number 1216 of August 19th, 2002.

The Meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, which is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

The Chairman requests to the notary to act that:

I.- all the shareholders are present or represented, the meeting being thus regularly constituted, the shareholders having renounced their right to specific notice, and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting:

II.- all the quorums required by the law and the Articles of Incorporation of the Company are fulfilled;

III.- the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Share capital reduction by £ 277,832.- (two hundred and seventy seven thousand eight hundred and thirty two Pounds Sterling), in order to bring it from its current amount of 2,322.721.- (two million three hundred and twenty two thousand seven hundred and twenty one Pounds Sterling) to £ 2,044,889 (two million and forty four thousand eight hundred and eighty nine Pounds Sterling), by way of cancellation of reimbursed shares.
 - 2.- Amendment of Article 5.2 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The extraordinary general assembly decides to decrease the share capital amount by £ 277,832 (two hundred and seventy seven thousand eight hundred and thirty two Pounds Sterling) in order to bring it from its current amount of 2,322,721 (two million three hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-one Pounds Sterling), to £ 2,044,889 (two million forty four thousand eight hundred and eighty nine Pounds Sterling) by cancellation of all the 277,832 (two hundred and seventy seven thousand eight hundred and thirty two) «J» redeemable ordinary shares with a par value of £1,- (one Pound Sterling) reimbursed by the resolution of the Board of Directors dated October 30th, 2002.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, with respects to the cancellation of reimbursed shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5.2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Article 5.2. The Company has subscribed share capital of £ 2,044,889 (two million forty four thousand eight hundred and eighty nine Pounds Sterling) divided into:

- 630,000 «A» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («A» Ordinary Shares);
- 95,426 «B» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («B» Ordinary Shares);
- 47,726 «C» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («C» Ordinary Shares);
- 28,637 «D» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («D» Ordinary Shares);
- 19,097 «E» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («E» Ordinary Shares);
- 63,501 «F» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («F» Ordinary Shares);
- 7,352 «G» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («G» Ordinary Shares);
- 8,261 «H» ordinary shares with a par value of £ 1,- each («H» Ordinary Shares);
- 631,159 «A» deferred ordinary shares with a par value of £ 1,- each (Deferred «A» Ordinary Shares);
- 13,628 «B» deferred shares with a par value of £ 1,- each («B» Deferred Ordinary Shares);
- 138,918 «K» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («K» Redeemable Ordinary Shares);
- 138,918 «L» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («L» Redeemable Ordinary Shares);
- 69,459 «M» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («M» Redeemable Ordinary Shares);
- 69,459 «N» redeemable Ordinary shares with a par value of £ 1,- each («N» Redeemable Ordinary Shares);
- 34,729 «O» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («O» Redeemable Ordinary Shares);
- 20,837 «P» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («P» Redeemable Ordinary Shares);
- 13,891 «Q» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («Q» Redeemable Ordinary Shares);
- 13,891 «R» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1,- each («R» Redeemable Ordinary Shares);

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le treize novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme MADISON LEX S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.166, constituée suivant acte du 11 octobre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 986, daté du 22 décembre 1999.

Ses Statuts ont été modifiés suivant actes notariés de Maître Frank Baden, notaire, demeurant à Luxembourg:

En date du 16 novembre 1999, suivant un acte notarié publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés er Associations, numéro 51 du 15 janvier 2000;

En date du 2 décembre 1999, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 10 février 2000;

En date du 25 juillet 2000, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 11 janvier 2001;

En date du 23 novembre 2000, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 29 juin 2001;

En date du 15 décembre 2000, suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 615 du 9 août 2001;

En date du 26 janvier 2001, suivant des actes notariés publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 septembre 2001 et numéro 779 du 19 septembre 2001;

Et suivant des actes notariés reçus par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg:

En date du 5 septembre 2001 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 8 février 2002.

En date du 14 septembre 2001 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 209 du 7 février 2002.

En date du 7 mars 2002 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 du 15 juin 2002;

En date du 8 mai 2002 suivant deux actes notariés, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1163 du 2 août 2002 et numéro 1216 du 19 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Les actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée, les procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste signée par les actionnaires, et les fondés de pouvoir des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les procurations des actionnaires, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées à l'acte.

Ensuite le président déclare et prie le notaire d'acter:

- 1. tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est dès lors régulièrement constituée, les actionnaires ayant renoncé à une convocation spécifique, et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés:
 - 2. que tous les quorums requis par la loi et les Statuts de la Société sont remplis;
 - 3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant.

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence de £ 277.832 (deux cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-deux Livres Sterling) pour l'amener de son montant actuel de £ 2.322.721 (deux millions trois cent vingt deux mille sept cent vingt-et- une Livres Sterling) à 2.044.889 (deux millions quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling) par annulation des actions remboursées.
 - 2. Modification subséquente de l'article 5.2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de £ 277.832 (deux cent soixante dix sept mille huit cent trente deux Livres Sterling), pour le ramener de son montant actuel de £ 2.322.721 (deux millions trois cent vingt-deux mille sept cent vingt et une Livres Sterling), à £ 2.044.889 (deux millions quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt neuf Livres Sterling) par annulation de toutes les 277.832 (deux cent soixante dix-sept mille huit-cent trente-deux) actions ordinaires rachetables de la catégorie «J» avec une valeur nominale de £ 1 (une Livre Sterling), remboursées par résolution du Conseil d'Administration du 30 octobre 2002.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, en relation avec l'annulation des actions remboursées.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5.2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

- «Art. 5.2. Le capital souscrit de la Société est de £ 2.044.889 (deux millions quarante quatre mille huit cent quatre vingt neuf Livres Sterling) représenté par:
- 630.000 actions ordinaires rachetables de la catégorie «A» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «A»);
- 95.426 actions ordinaires de la catégorie «B» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «B»);
- 47.726 actions ordinaires de la catégorie «C» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «C»);
- 28.637 actions ordinaires de la catégorie «D» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «D»);
- 19.097 actions ordinaires de la catégorie «E» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «E»);
- 63.501 actions ordinaires de la catégorie «F» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «F»);
- 7.352 actions ordinaires de la catégorie «G» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «G»);
- 8.261 actions ordinaires de la catégorie «H» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune, (Actions Ordinaires de la catégorie «H»).
- 631.159 actions ordinaires différées de la catégorie «A» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «A» Différées);
- 13.628 actions ordinaires différées de la catégorie «B» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «B» Différées);
- 138.918 actions ordinaires rachetables de la catégorie «K» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «K»);
- 138.918 actions ordinaires rachetables de la catégorie «L» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «L»);
- 69.459 Actions ordinaires rachetables de la catégorie «M» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «M»);
- 69.459 actions ordinaires rachetables de la catégorie «N» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «N»);
- 34.729 actions ordinaires rachetables de la catégorie «O» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «O»).
- 20.837 actions ordinaires rachetables de la catégorie «P» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «P»);

- 13.891 actions ordinaires rachetables de la catégorie «Q» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «Q»);
- 13.891 actions ordinaires rachetables de la catégorie «R» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires rachetables de la catégorie «R»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Marx, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 137S, fol. 8, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Elvinger.

(91915/211/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

MADISON LEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R. C. Luxembourg B 72.166.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (91916/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

MASCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 68.104.

In the year two thousand two, on the fifteenth day of November, at 09.00 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MASCO EUROPE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by deed enacted on the 29th of December 1998, published in Mémorial C number 230 of April 2, 1999, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 68.104, and whose articles of Association have been amended for the last time on the 26th of June 2002.

The meeting is presided by Mr André Pesch, Director, residing at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (chairman) of the Board.

The chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The meeting elects as scrutineer Mr Hossen Maudarbocus, Controller, residing at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 20,000,000.- (twenty million) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 50,000,000.- (fifty million euros) so as to raise it from its present amount of EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) to EUR 550,000,000.- (five hundred fifty million euros) by the issue of 2,000,000.- (two million) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to payment of a share premium amounting globally to EUR 94,779,800.- (ninety-four million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred euros).
 - 2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.
 - 3.- Acceptation by the managers of MASCO EUROPE, S.à r.l.
 - 4.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The partners decide to increase the issued share capital by EUR 50,000,000.- (fifty million euros), so as to raise it from its present amount of EUR 500,000,000.- (five hundred million euros) to EUR 550,000,000.- (five hundred fifty mil-

lion euros), by issue of 2,000,000 (two million) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), to be subscribed on payment of a total share premium amounting to EUR 94,779,800.- (ninety-four million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred euros), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of MASCO INTERNATIONAL SERVICES (BELGIUM) a company having its registered office in an European Union partner state.

Second resolution

The partners accept the subscription of the new shares by MASCO CORPORATION, Michigan, United States of America, for 2,000,000 new shares.

- The issue of the shares is also subject to payment by MASCO CORPORATION of a total share premium amounting to EUR 94,779,800.- (ninety-four million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred euros).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforenamed company MASCO CORPORATION with registered office at Taylor, Michigan 48180, 21001 Van Born Road here represented by André Pesch (22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach) which declared to subscribe the 2,000,000 (two million) new shares and to pay them up as well as the share premium in the amount of EUR 94,779,800.- (ninety-four million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred euros).

Description of the contribution

1,447,798 (one million four hundred forty-seven thousand seven hundred ninety-eight) shares with a par value of EUR 100.- each, of MASCO INTERNATIONAL SERVICES, a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 3650 Dilsen-Stokkem, Heulentakstraat 1, and a subscribed capital set at EUR 1,336,597,200.- (one billion three hundred thirty-six million five hundred ninety-seven thousand two hundred euros) that is to say 10.83% (ten point eighty-three per cent) of its whole issued shares, this contribution being evaluated at EUR 144,779,800.- (one hundred forty-four million seven hundred seventy-nine thousand eight hundred euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a share-holder register extract of MASCO INTERNATIONAL SERVICES, copy of the minutes of a general shareholders' meeting of MASCO INTERNATIONAL SERVICES, held on November 6th, 2002, showing the issuance of the shares to MASCO CORPORATION and a declaration issued by the managers attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

MASCO CORPORATION, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Belgium and the United States, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervenes André Pesch, manager of MASCO EUROPE, S.à r.l., as well as Robert B. Rosowski, Alan J. Krauss and David A. Doran all managers of MASCO EUROPE, S.à r.l., and here represented by André Pesch.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contributions in kind, Robert B. Rosowski, Alan J. Krauss, David A. Doran and André Pesch expressly agree with the description of the contributions in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the partners decide to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 550,000,000.- (five hundred fifty million euros), represented by 22,000,000.- (twenty-two million) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Pro rata contribution tax

Payment exemption request

The increase of the share capital is solely done by a contribution of shares in MASCO INTERNATIONAL SERVICES and leads to the fact that the social capital of MASCO INTERNATIONAL SERVICES is held by more than 65% by MASCO EUROPE, S.à r.l. In fact, before the contribution MASCO EUROPE, S.à r.l., held 9,107,560 (nine million one hundred seven thousand five hundred sixty) shares out of 13,365,972 (thirteen million three hundred sixty-five thousand nine hundred seventy-two) outstanding shares of MASCO INTERNATIONAL SERVICES. After this contribution MASCO EUROPE, S.à r.l., holds 10,555,358 (ten million five hundred fifty-five thousand three hundred fifty-eight) shares out of 13,365,972 (thirteen million three hundred sixty-five thousand nine hundred seventy-two) (i.e. 78.97%).

MASCO INTERNATIONAL SERVICES is a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Belgium). Therefore the company expressly requests the pro rata fee payment exemption

on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le quinze novembre à 09.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MASCO EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1998 publié au Mémorial, Recueil C, numéro 230 du 2 avril 1999, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 68.104, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 26 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur André Pesch, directeur, demeurant au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Président de l'assemblée).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hossen Maudarbocus, controller, demeurant au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 20.000.000,- (vingt millions) de parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) à EUR 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions d'euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 94.779.800,- (quatre-vingt-quatorze millions sept cent septante-neuf mille huit cents euros).
- 2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature de parts sociales.
 - 3.- Acceptation par les gérants de MASCO EUROPE, S.à r.l.
 - 4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 500.000.000,- (cinq cents millions d'euros) à EUR 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions d'euros) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire moyennant paiement d'une prime d'émission totale de EUR 94.779.800,- (quatre-vingt-quatorze millions sept cent septante-neuf mille huit cents euros), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature de parts sociales de MASCO INTERNATIONAL SERVICES, une société ayant son siège social établi dans un Etat membre de l'Union Européenne (en Belgique).

Deuxième résolution

Les associés décident d'admettre la souscription des parts nouvelles par MASCO CORPORATION, Michigan, Etats-Unis, pour 2.000.000 parts sociales nouvelles.

L'émission des parts sociales est en outre sujette au paiement par MASCO CORPORATION d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 94.779.800,- (quatre-vingt-quatorze millions sept cent septante-neuf mille huit cents euros).

Intervention de l'apporteur MASCO CORPORATION

Souscription - Libération

Intervient ensuite la société MASCO CORPORATION, ayant son siège social à 48180 Taylor, Michigan, 21001 Van Born Road, ici représentée par André Pesch, Director (22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach), qui déclare souscrire à 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission pour un montant de EUR 94.779.800,- (quatre-vingt-quatorze millions sept cent septante-neuf mille huit cents euros) par l'apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

1.447.798 (un million quatre cent quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, émises par MASCO INTERNATIONAL SERVICES, une société de droit belge, ayant son siège social à 3650 Dilsen-Stokkem, Heulentakstraat 1, et un capital souscrit s'élevant actuellement à EUR 1.336.597.200,- (un milliard trois cent trente-six millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cents euros), c'est à dire 10,83% (dix virgule quatre-vingt-trois pour cent) de la totalité de ses parts sociales émises, cet apport étant évalué à EUR 144.779.800,- (cent quarante-quatre millions sept cent septante-neuf mille huit cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la production du registre des associés de la société belge MASCO INTERNATIONAL SERVICES, une copie de l'assemblée générale extraordinaire de cette société tenue le 6 novembre 2002 en Belgique par devant Me Karel Schotsmans à Dilsem-Stokkem et une déclaration émise par les gérants attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

MASCO CORPORATION, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserve aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir la Belgique et les Etats-Unis, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention de la gérance

Est alors intervenu Monsieur André Pesch, gérant de la société luxembourgeoise MASCO EUROPE, S.à r.l., ainsi que Robert B. Rosowski, Alan J. Krauss et David A. Doran, gérants de MASCO EUROPE, S.à r.l., et représentés par André Pesch

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagé en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 550.000.000,- (cinq cent cinquante millions d'euros), divisé en 22.000.000 (vingt-deux millions) de parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

L'augmentation du capital social est exclusivement effectuée par l'apport de parts sociales de MASCO INTERNATIONAL SERVICES et conduit à ce que le capital social de cette société soit détenu à raison de plus de 65% par MASCO EUROPE, S.à r.l.

En fait, avant cet apport, MASCO EUROPE, S.à r.l., (société luxembourgeoise) détenait déjà 9.107.560 (neuf millions cent sept mille cinq cent soixante) parts sociales sur un total de 13.365.972 (treize millions trois cent soixante-cinq mille neuf cent septante-deux) parts actuellement émises par MASCO INTERNATIONAL SERVICES (société belge).

Par suite de l'apport effectué par les présentes, MASCO EUROPE, S.à r.l., détient 10.555.358 parts de MASCO INTERNATIONAL SERVICES, sur 13.365.972, soit 78,97% du capital total.

MASCO INTERNATIONAL SERVICES et MASCO EUROPE, S.à r.l., sont toutes deux des sociétés de capitaux ayant leur siège dans des Etats de l'Union Européenne (Belgique et Luxembourg), et, sur cette base, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Pesch, R. Uhl, H. Maudarbocus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 137S, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

J. Elvinger.

(91921/211/235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N°3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Minutes of the meeting of the Extraordinary General Assembly held on 12 November 2002 at 04.00 p.m. No. 28489 In the year two thousand two, on the twelfth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CORSAIR (LUXEMBOURG) N°3 S.A., having its registered office in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 11 October 2002, not yet registered with the Luxembourg Trade Register and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association have not been amended.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium);

who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange (France).

The meeting elects as scrutineer Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy (Belgium).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies and by the office of the meeting.

II. It appears from the attendance list, that the thirty-one (31) shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. to introduce a new «Chapter II bis: Bonds, notes and other debt instruments» with a new article eight bis in order to prohibit the exchange and the conversion of securities under registered form into bearer form, which shall read as follows:

«Chapter II -bis- Bonds, notes and other debt instruments

Art. 8 - bis. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.» 2. miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with Article 15 of the Articles of Incorporation of the Company:

Resolution

The shareholders resolve to introduce a new «Chapter II bis: Bonds, notes and other debt instruments» with a new article eight bis in order to prohibit the exchange and the conversion of securities under registered form into bearer form, which shall read as follows:

«Chapter II -bis- Bonds, notes and other debt instruments

Art. 8 - bis. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.» Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORSAIR (LUXEMBOURG) N°3 S.A., ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 11 octobre 2002, non inscrite au R. C. à Luxembourg et non publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique);

désignant comme secrétaire, Rachel Uhl, demeurant à Kédange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les trente-et-une (31) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Introduction d'un nouveau «Titre II bis: Obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette» avec un nouvel article huit bis concernant l'interdiction de l'échange et de la conversion de titres nominatifs en titres au porteur, lequel serait libellé ainsi qu'il suit:

«Titre II -bis.- Obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 8 bis. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.»

2. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité, conformément à l'article 15 des statuts de la Société:

Résolution

Les actionnaires décident d'introduire un nouveau «Titre II bis: Obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette» avec un nouvel article huit bis concernant l'interdiction de l'échange et de la conversion de titres nominatifs en titres au porteur, lequel serait libellé ainsi qu'il suit:

«Titre II -bis.- Obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 8 bis. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, billets à ordre et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2002, vol. 137S, fol. 7, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

J. Elvinger.

(91922/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N°3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(91923/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

A. + U. LOCATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le onze octobre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Edmond Decker, architecte, demeurant à Nommern, 42, rue Principale;
- 2) Monsieur Martin Lammar, architecte, demeurant à Luxembourg, 35, rue Godchaux;
- 3) Monsieur René Massard, architecte, demeurant à Luxembourg, 2, rue Funck-Brentano;

seuls associés de la société à responsabilité limitée A. + U. LOCATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, de l'année 1993, page 28253, modifié à différentes reprises,

lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée constate que la société a cessé toute activité;
- 2) l'assemblée décide la dissolution de la société avec effet immédiat;
- 3) l'assemblée constate que la société a été liquidée aux droits des parties, préalablement à la signature des présentes;
- 4) l'assemblée charge l'ancien associé, Monsieur Edmond Decker, de conserver pendant cinq (5) ans, à son domicile les livres et documents de la société.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société et subsidiairement à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Decker, M. Lammar, R. Massard, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2002, vol. 610, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 5 novembre 2002.

M. Cravatte.

(91939/205/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXENERGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 34.538.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXENERGIE S.A.

J. Steinhauser

. Directeur

(91961/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXENERGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 34.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 577, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

LUXENERGIE S.A.

J. Steinhauser

Directeur

(91962/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ALCANADA S.A., Aktiengesellschaft, (anc. ALCANADA HOLDING S.A.).

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 67, boulevard de la Pétrusse. H. R. Luxemburg B 83.617.

Im Jahre zweitausendzwei, am vierten Dezember,

vor dem unterzeichneten Maître Léon Thomas, genannt Tom, Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, hat sich die ausserordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft ALCANADA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 6, rue Zithe eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde vom 10 September 2001, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Sammlung C Nummer 177 vom 1. Februar 2002, Satzung geändert gemäss Urkunde vom 21. November 2001, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Sammlung C Nummer 460 vom 22. März 2002.

Die Gesellschaft ist im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter der Nummer B 83.617 eingetragen.

Vorstand

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr vormittags, unter dem Vorsitz von Frau Tessa Stocklausen, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Frau Peggy Olinger, Privatangestellte, wohnhaft in Luxemburg.

Die Hauptversammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zusammensetzung der Versammlung

Bei der heutigen Hauptversammlung sind die in der Anwesenheitsliste mit Namen, Vornamen, Wohnort beziehungsweise Gesellschaftsbezeichnung und Gesellschaftssitz, sowie der Anzahl der ihnen gehörenden Aktien bezeichneten Aktionäre anwesend oder vertreten.

Die Anwesenheitsliste wird vom Versammlungsvorstand angefertigt.

Sämtliche in der Anwesenheitsliste aufgeführte Vollmachten verbleiben, zusammen mit der Anwesenheitsliste, an vorliegender Urkunde zum Zwecke der Registrierung als Anlage, nachdem sie von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem beurkundenden Notar ne varietur unterschrieben wurden.

Erklärung der Vorsitzenden

Die Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den Notar dieselben zu beurkunden:

I.- Die gegenwärtige Hauptversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

«Tagesordnung

- 1. Änderung des Namens der Gesellschaft in ALCANADA S.A.
- 2. Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft um ihm den folgenden neuen Wortlaut zu geben:

«Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), unter der Bezeichnung ALCANADA S.A. gegründet.»

- 3. Änderung der Zeichnungsbefugnisse der Gesellschaft
- 4. Änderung von Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft um ihm den folgenden neuen Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines beliebigen weiteren Mitgliedes des Verwaltungsrates verpflichtet.»

- 5. Ernennung eines Verwaltungsratsmitgliedes
- 6. Ernennung eines Vorsitzenden des Verwaltungsrates
- 7. Sitzverlegung
- 8. Verschiedenes.»
- II.- Das Grundkapital der Gesellschaft ist zur Zeit in 310 Aktien eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind. Demnach ist es nicht erforderlich, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Hauptversammlung

Die von der Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmenzähler überprüft und von der Hauptversammlung für richtig befunden.

Die Hauptversammlung erkennt sich als rechtmässig einberufen und fähig an, rechtsgültig über die vorliegende Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorhergehender Beratung hat die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, den Namen der Gesellschaft von bisher ALCANADA HOLDING S.A. in ALCANADA S.A. zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft im Sinne des vorangegangenen Beschlusses anzupassen, und ihm den folgenden neuen Wortlaut zu geben:

«Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme), unter der Bezeichnung ALCANADA S.A. gegründet.»

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, die Zeichnungsbefugnisse für die Gesellschaft in der Weise neu festzulegen, dass die Gesellschaft nur durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines beliebigen weiteren Verwaltungsratsmitgliedes wirksam verpflichtet werden kann.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft im Sinne des dritten Beschlusses anzupassen, und ihm den folgenden neuen Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates und eines beliebigen weiteren Mitgliedes des Verwaltungsrates verpflichtet.»

Fünfter Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg mit sofortiger Wirkung zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates zu ernennen.

Das Mandat von Herrn Wildgen endet am Tage der Abhaltung der nächsten ordentlichen Jahreshauptversammlung der Gesellschaft.

Sechster Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Albert Wildgen, mit sofortiger Wirkung zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu ernennen.

Das Mandat von Herrn Wildgen als Vorsitzender des Verwaltungsrates verlängert sich automatisch bei jeder Verlängerung seines Mandats als Verwaltungsratsmitglied und endet bei seinem Ausscheiden aus dem Verwaltungsrat.

Siebter Beschluss

Die Hauptversammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von L-2763 Luxemburg, 6, rue Zithe nach L-2320 Luxemburg, 67, boulevard de la Pétrusse zu verlegen.

Abschluss

Nach Erledigung der Tagesordnung, schliesst die Vorsitzende die Versammlung um 12.00 Uhr.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen haben die Erschienenen zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Stocklausen, P. Olinger, H. Reinsberg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 16. Dezember 2002.

T. Metzler.

(91975/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

ALCANADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 83.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 décembre 2002.

Signature.

(91987/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange